



*Commune de*  
**LA CHAUSSEE**

# **DOSSIER D'URGENCE**

**Astreinte mairie 24h/24, 7j/7 :**  
**05 49 22 73 67**

## DOSSIER D'URGENCE

---=

La municipalité a mis en place, depuis quelques années déjà, un dossier dit « d'urgence » destiné aux différents services qui pourraient être amenés à intervenir à votre domicile.

C'est une exclusivité dans le département mais c'est surtout un outil particulièrement utile et qui peut vous sauver la vie.

Ce dossier est composé de deux volets :

- le premier qui contient tous les renseignements utiles en cas d'intervention et/ou en cas d'hospitalisation qui permet aux intervenants de prendre les mesures nécessaires pour prévenir une famille ou de prendre les mesures pratiques telles que la fermeture des compteurs ou la personne qui peut prendre en charge un animal de compagnie par exemple.
- le second à caractère médical, qui sera rempli par vous, en vous faisant éventuellement aider par votre médecin traitant et qui sera placé sous enveloppe cachetée à disposition des équipes médicales qui interviendraient chez vous. (médecin de garde, SAMU etc)

Rapprochez vous de la mairie pour obtenir ce dossier d'urgence et le compléter.

Nous sommes à votre service.